

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/09/2007  
Publication : 14/09/2007



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation

Ludovic LIONS

N° CP

Séance du - 7 SEP. 2007

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

## FONDS D'INTERVENTION SOCIALE

### ASSOCIATION FRANCAISE DES MALADES ET OPERES CARDIO-VASCULAIRES DELEGATION ALSACE ET TERRITOIRE DE BELFORT

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil général n° 2007/I - 5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente.
- VU le rapport du Conseil Général n° 2007/I - 1/08 du 14 et 15 décembre 2006 adoptant le Budget Primitif 2007.
- VU le rapport du Conseil Général n° 2007/I - 4/03 du 15 décembre 2006 adoptant le Budget Primitif Insertion et Autonomie (Politique H01)
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ☞ Autorise le Président du Conseil Général à signer la convention jointe au rapport
- ☞ Accorde, une subvention de 500 € au titre de l'année 2007 à l'Association Française des Malades et Opérés cardio-Vasculaires Délégation ALSACE TERRITOIRE DE BELFORT
- ☞ Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur la ligne budgétaire prévue au budget primitif 2007 :
  - Fonction 58 Chapitre 65 Nature 6574 Enveloppe 6040

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH